



PROCES - VERBAL

**Séance du Conseil Communal de la Ville de Renens
Jeudi 11 octobre 2018 à 20h00
Salle de Spectacles**

2^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 11 octobre 2018

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 2^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 12 octobre 2018 à 20h00*
- *Samedi 13 octobre 2018 à 14h00*
- *Dimanche 14 octobre 2018 à 19h00*

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Marie Schneider ainsi que MM. Olivier Abbey, François Delaquis, Jean-François Jeanrichard et Bilal Kahraman.

Sont absent(e)s: Mme Dominique Perret ainsi que MM. Yves Briaux, Anton Chatelan, Jean-Marc Cudrig, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci et Walter Siegrist.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin, Les Verts, intitulée "La mobilité cycliste à Renens",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani, Fourmi rouge, relative aux nouvelles normes dans le secteur parascolaire,
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel, PSR, intitulé "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens",
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois, PSR, intitulé "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour après les développements du postulat Jonas Kocher et consorts et du postulat Laurent Voisard et consort.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2018
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relatives aux soutiens octroyés par la Confédération pour la création de places d'accueil de jour, posées lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Election** d'un-e secrétaire suppléant-e
11. **Rapport de commission – Préavis N° 30-2018** – Adjonction d'un article 87^{bis} au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie
M. Michele Scala, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission – Préavis N° 31-2018** – Réponse au postulat François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"
Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 32-2018** – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
Commission de gestion
14. **Rapport de commission – Préavis N° 35-2018** – Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021
Commission des finances
15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis intercommunal N° 29-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux

usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy

Présidence: PLR

- Préavis N° 36-2018 – Renouvellement du bus scolaire

Présidence: Les Verts

- Préavis N° 37-2018 – Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"

Présidence: PLR

16. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile".
- Développement du postulat Laurent Voisard et consort intitulé "Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance... Pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides".

17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

En date du 8 septembre 2018, le Bureau a reçu un courriel de M. Fatmir Sadiku, Conseiller communal Les Verts, par lequel il a communiqué sa démission avec effet immédiat.

*«Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Madame Charlet,
Chères et Chers Collègues,*

Par la présente, je vous informe de ma volonté de quitter mes fonctions de conseiller communal avec effet immédiat. Malheureusement je n'ai plus le temps de m'investir pleinement dans ma tâche et je préfère laisser ma place à un remplaçant qui aura le temps pour cette magnifique fonction.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, M. le Président, Mmes et MM. les membres du Bureau, Mme Charlet, mes salutations distinguées.»

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président informe qu'en vertu de l'article 66 de la LEDP, le groupe Les Verts doit présenter au Bureau électoral un nouveau candidat au plus tard le 12 novembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Votation fédérale de 25 novembre 2018

1. *Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]" qui a été retirée)*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'287	2'397	2'391	25	0	2'366	2'100	266	28.80%

2. *Initiative populaire du 26 novembre 2015 "Pour les denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'297	2'397	2'391	26	1	2'364	1'695	669	28.80%

3. *Initiative populaire du 30 mars 2016 "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous"*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'297	2'397	2'391	48	1	2'342	1'547	795	28.80%

Rencontre

Le 20 septembre, le Bureau du Conseil Communal a assisté à une réunion avec la Municipalité, les président-e-s de groupe et les président-e-s de Parti. Un des points qui nous intéresse de prime abord est la nouvelle réorganisation de la salle du Conseil afin d'avoir une meilleure visibilité des groupes et des partis politiques. Cette nouvelle organisation est en phase d'essai jusqu'à la fin de l'année 2018.

Présentation de CADouest SA et CACIB SA

Faisant suite à une proposition de la Municipalité, un point de situation relatif à l'évolution des deux sociétés mentionnées en titre, revêtant une grande importance pour la Ville de Renens, vous sera présenté en préambule de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2018.

Globlivres

J'ai eu le privilège d'assister au vernissage qui marquait le début des festivités pour les 30 ans de la bibliothèque Globlivres, qui est la première bibliothèque interculturelle de Suisse. J'ai apprécié les portraits de personnes d'origines diverses disant dans leurs langues: je lis et j'écris dans ma langue. Le journal 24 Heures résume bien cette journée en titrant: "Renens: avec ses 35'000 ouvrages en 282 langues (...) Globlivres est devenue un véritable outil d'intégration."

Manifestations

J'ai assisté à un week-end très sportif marqué par :

La 12ème édition de 1020 RUN, avec ses 781 participants, dont 423 hommes et 358 femmes de 3 à 82 ans !

Tous ces participants ont également été généreux puisqu'un montant de CHF 3'421.- a pu être remis à la fondation Just for Smiles (pour le sourire en français) qui propose des activités sportives à des personnes polyhandicapées, montant recueilli par la collecte faite par les jeunes participants et grâce à la rétrocession de CHF 5.- par inscription payante.

J'ai également assisté aux 10 ans de la manifestation Cap sur l'Ouest avec ses 25'000 participants. C'était un moment sportif, familial, festif et de rencontres pour tous les âges.

Courrier

La Présidence a reçu le 10 octobre une lettre, avec copie à la Municipalité, d'habitants du quartier du Centre relative aux nuisances nocturnes à répétition du Sky Bar:

"Monsieur le Président,

C'est avec forts sentiments d'irritation qu'une fois de plus, nous devons dénoncer les nuisances du Sky Bar de la Rue du Midi soit:

- Les portes du Sky Bar restant ouvertes, alors qu'elles devraient être fermées, jusqu'à 3h30 du matin (le sas ne semble pas être utilisé).*
- La musique dès lors s'échappant par les portes (entrée et latérale).*
- Les habitués des lieux parlant haut et fort, assis sur l'escalier du bar, ou pire sous nos balcons jusqu'à point d'heure.*
- Les moteurs des voitures, non arrêtées, et coups de klaxon énervés des personnes qui viennent récupérer quelques retardataires récalcitrants.*
- Les urines laissées par les personnes trop alcoolisées pour trouver le chemin des WC du Sky Bar qui sautent la chaîne de protection de l'entrée est de la rue du Midi 7 et s'en vont uriner contre la porte du garage et la porte d'entrée.*
- Les dépôts de déchets sur les bords des fenêtres, horodateurs... (canettes, emballages, cigarettes, mégots).*
- Absence d'un vigile professionnel devant assumer les contrôles dès l'ouverture du DB, selon les exigences du permis de construire.*

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir de plus amples précisions.

Merci M. le Président d'agir et de prévenir ce genre de nuisances nocturnes qui nous tapent sur les nerfs!

Veillez recevoir nos remerciements et salutations les meilleures."

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,

Je prends bonne note de ce message.

Toutefois, je vous informe que depuis de nombreux mois, les forces de police, aussi bien la Gendarmerie que la POL, sont vigilants à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir, la réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relatives aux soutiens octroyés par la Confédération pour la création de places d'accueil de jour, posées lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018 ainsi que le communiqué de la Municipalité du 1^{er} octobre 2018 sur ses activités du 3 au 29 septembre 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité, à laquelle il manque un membre. En effet, Mme Myriam Romano Malagrifa est retenue à la maison par un petit souci de santé.

Vous dire également qu'en dehors des communications écrites que nous vous avons adressées, nous n'avons pas d'autres.

Enfin, s'agissant de l'annonce communiquée par M. le Président du Conseil relative à la présentation de CADouest SA et CACIB SA en pré-séance du Conseil communal du 15 novembre 2018, nous devons encore nous assurer que les personnes pressenties pour venir présenter les sociétés soient bien disponibles. Si ce n'était pas possible à cette date, cette présentation sera reportée.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Intervention faisant suite à la réponse écrite aux questions relatives aux soutiens octroyés par la Confédération pour la création de places d'accueil de jour

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie le Service de Mme Karine Clerc pour la réponse écrite aux questions que j'avais formulées lors de la dernière séance du Conseil communal par rapport aux subsides relatifs à la petite enfance.

Il est vrai qu'il n'est pas forcément évident que de s'y retrouver entre ce qu'il se fait au niveau communal, cantonal et fédéral. Les ¾ de la réponse parlent de la FAJE et des relations cantonales qui sont bien étayées. Toutefois, ce qui m'intéressait surtout c'était l'impulsion fédérale qui avait été annoncée avec grand bruit.

De ce fait, j'aurai juste une question, est-ce que les montants mentionnés à la fin du 1^{er} paragraphe "Programmes d'impulsion - ... il a été obtenu en 2016 CHF 29'503.10, en 2017 CHF 37'420.80 et en 2018 CHF 18'497.05,..." proviennent du Canton ou de la Confédération?

Pour le reste, j'ai bien noté qu'il n'y a aucune certitude quant à l'avenir, par contre, si certitude il devait y avoir, je vous remercierais de nous en informer. Merci.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Effectivement les chiffres avancés dans le premier paragraphe de la réponse concernent les subventions fédérales.

Vous avez raison, c'est une réponse assez technique ayant ai profité de l'occasion pour vous donner des informations plus globales et je suis à votre disposition. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 8 octobre 2018 dans sa séance hebdomadaire.

A l'ordre du jour,

- ✓ deux informations à la COFIN. Cette dernière en prend acte
- ✓ deux dépôts de préavis avec incidences financières
- ✓ une réponse à un postulat avec explications financières

Accident du 5 juin 2018 avec le camion communal - Dégâts sur la grue.

Lors de l'installation des infrastructures de FESTIMIXX, le chauffeur attitré du camion – un employé exemplaire affichant plus de 20 années d'engagement au sein de la Commune au compteur – ainsi que son aide-chauffeur sont passés par la Rue du Léman sous le nouveau passage des voies de chemin de fer. Manque de chance, ils ont oublié de remettre la grue dans sa position de transport “à plat”. Il s'agit là de la faute à pas de chance. La grue est sous CASCO complète puisqu'elle est récente (achetée en 2016, pour un montant de CHF 78'883.20). Après une dizaine d'années de service, les véhicules et équipements se retrouvent sous CASCO partielle. L'assurance a constaté les dégâts complets, impossibles à réparer. Puisqu'il s'agit d'un outil indispensable pour la bonne marche du service, il est décidé d'installer une nouvelle grue. Le coût final à la charge de la Commune est de CHF 7'169.10 (différentiel entre remboursement de l'assurance et coût de la nouvelle grue). Il y a eu, en outre, un petit dégât sur le pont (de chemin de fer), ce dégât sera aussi pris en charge intégralement par l'assurance (pour une somme d'environ CHF 7'000.-). Du point de vue technique financier, il n'y a pas de mesure définie dans ce type de cas. On part du principe que la grue est récente et qu'il n'y a pas nécessité de déposer un préavis au Conseil.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget – terrain synthétique / entretien complémentaire

L'entretien d'un terrain de football synthétique demande des actions quotidiennes. Il s'agit de le brosser, de traiter la moquette contre les mousses et les champignons. Le terrain est en outre arrosé lorsque la température est élevée (en été, il peut monter jusqu'à 47 °C). Tout ceci permet de garder la durée de vie du terrain à 15 années. Il existe en outre un contrat d'entretien du terrain entre la Commune propriétaire et l'entreprise qui a installé le terrain de football. Ce contrat stipule que deux fois par année, on ajoute du granulat (des grains de caoutchouc qui ne sont pas des restes de pneus comme on a pu le lire dans la presse) sous la moquette afin de pallier à la perte “naturelle” de granulat due à l'utilisation normale du terrain. Cet été, il a été constaté qu'à plusieurs endroits il manquait beaucoup de granulats. Il a donc été décidé d'une part d'ajouter 12 tonnes – en une fois – pour garder le terrain utilisable sur sa durée de vie normale (à noter que le remplacement de la moquette coûte CHF 500'000.-). C'est le premier dépassement de budget pour un montant de CHF 37'479.60. Deuxièmement, il a été décidé de modifier le contrat d'entretien en ajoutant 2 tonnes supplémentaires lors des deux interventions annuelles. Cette modification entraînera un surcoût d'environ CHF 6'000.-. La Commission des Finances note que l'entreprise a fait un geste commercial en ne facturant pas le travail supplémentaire dû à l'ajout de granulat supplémentaire. Elle s'interroge toutefois sur le fait que le contrat d'entretien a peut-être été sous-estimé, attendu que l'utilisation intensive du terrain synthétique était connue en amont.

Préavis intercommunal N° 29-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.

Il s'agit d'une nouvelle convention entre EPURA et les différentes communes participantes à la STEP. La COFIN note qu'il s'agit là de la dernière phase des négociations, tous les exécutifs des communes concernées ont accepté cette nouvelle convention. Le principe directeur est celui du pollueur-payeur. La mise en séparatif étant l'objectif final, et c'est le premier point entrant dans le calcul de la clef de répartition (le second étant le cubage d'eau consommée, qui est actuellement le seul élément de calcul). Renens étant un bon élève en la matière, la nouvelle clef de répartition devrait lui être favorable, étant entendu qu'il est extrêmement difficile d'estimer aujourd'hui quel sera le gain – ou la perte – pour la Commune lorsque l'entier du réseau d'égout des communes reliées à la STEP sera mis en séparatif.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières à l'unanimité.

Préavis N° 36-2018 : Renouvellement du bus scolaire.

Le bus scolaire est arrivé au terme de sa vie. Il faut le remplacer. La Commission des finances s'interroge sur trois points :

- Est-il possible de récupérer les anciens sièges? Il est répondu qu'ils sont trop anciens, trop usés et que le système de ceinture n'est plus à jour même si toujours fonctionnel.
- S'il était possible de garder le véhicule pour un service communal? Il est répondu qu'il est trop ancien et qu'une mise à jour coûterait beaucoup trop cher.
- Si ce véhicule pouvait être prêté aux clubs sportifs locaux en manque cruel de moyen de transport d'équipes? La Municipalité précise qu'à l'instar du point 2, une mise à jour coûterait très cher, les sièges, prévus pour des petits enfants, devraient de toute façon être mis à neuf. La Municipalité ajoute qu'un tel véhicule demande un permis de conduire de type C.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières à l'unanimité.

Préavis 37-2018 : Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un".

Bien que sans incidences financières directes, la Commission des Finances tient à préciser qu'une somme de CHF 2'500.- est inscrite au budget pour indemniser l'apiculteur. Cette somme continuera à exister dans les années futures.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Anne Cherbuin**, Présidente de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

La CUAT ne s'est pas encore réunie en ce début d'année de législature, aussi je demande aux membres de venir me retrouver après la séance afin que nous puissions fixer une date de réunion. Merci.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la CRI

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Je vous donne ci-après lecture des rapports reçus. Je remercie déjà MM. François Delaquis (POL) et Stéphane Montabert (ARASOL) pour leurs rapports.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois (M. François Delaquis)

Lors du dernier Conseil intercommunal de la POL qui a eu lieu le 19 septembre dernier à Renens, celui-ci a pris les décisions suivantes :

Elle a nommé les membres de sa Commission de gestion pour l'exercice 2018/2019. Renens en aura la présidence en la personne de M. François Delaquis.

Préavis N° 05/2018: budget 2019. Un amendement visant à réduire de CHF 30'000.- un leasing informatique a été accepté. Au final le budget 2019 amendé a été accepté à l'unanimité. Ce budget se caractérise par une diminution de 5,09% des participations des communes, ce qui est une première depuis 2008. Pour Renens, notre participation d'environ CHF 500'000.- devrait être inférieure de 8,4% par rapport à l'année dernière.

Il a été notamment répondu au postulat de M. François Delaquis qui souhaitait une «harmonisation réglementaire de l'article 34 du Règlement de police et des pratiques dans l'agglomération lausannoise». Il souhaitait également connaître la situation sur l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois des personnes contraintes de dormir dans leur voiture et quelle était la pratique de la POL en la matière. Ce postulat demandait aussi que les Communes soient approchées pour étudier l'opportunité d'avoir une zone de «bivouac» réglementée.

Lors d'une prochaine révision du Règlement de police, l'article 34 sera harmonisé avec les autres règlements de l'agglomération qui se basent sur celui du Canton. Quant à la demande, que la POL demande l'avis des communes sur l'éventualité de créer une zone de "bivouac", le Comité de direction de la POL n'a pas daigné le faire. Au vote final, la réponse de la POL est acceptée à une voix, celle de la présidente ayant tranché en faveur du CODIR, le résultat étant après un 2^{ème} vote de 7 pour, 7 contre et de nombreuses abstentions.

Vous retrouverez toutes les réponses aux interpellations dans le PV de cette séance qui sera disponible auprès de la CRI dès sa disponibilité, notamment celle de Mme Suzanne Sisto-Zoller concernant les pratiques policières aux abords du Sleep-In. Elle souhaitait connaître notamment de qui décide des interventions, de qui décide de l'attitude envers les sans-abris et les sans-papiers et de qui donne les consignes aux agents sur le terrain.

ORPC - Organisation régionale de la protection civile (M. Pascal Golay)

La séance de l'ORPC a eu lieu le lundi 2 octobre dernier à Chavannes-près-Renens.

Cette séance concernait principalement le vote du budget. Celui-ci n'a pas fait l'objet de remarque spécifique ou d'amendement. Il a été voté à l'unanimité, moins deux abstentions.

Pour Renens, la part communale se monte à CHF 378'943.- soit l'équivalent du budget précédent.

Le rapport de Commission du Budget de l'ORPC est disponible auprès de M. Pascal Golay.

ARASOL - Association régionale pour l'action sociale ouest-lausannoise (M. Stéphane Montabert)

Le Conseil Intercommunal de l'ARASOL s'est réuni le 2 octobre dans une séance qui a vu la validation du budget 2019 de l'association et la discussion de nombreux sujets d'actualité.

Le budget 2019 ne voit pas d'énormes changements opérationnels, le principal défi de l'année 2018 étant la réunification des agences sur un seul site à Renens.

Depuis l'ouverture de l'agence de Renens le 3 septembre et pour l'ensemble du mois, 1'400 visites ont eu lieu au guichet. Ce chiffre élevé est réjouissant parce qu'il prouve que l'information est bien passée (3'000 courriers ont été envoyés pour informer sur la centralisation des sites) malgré les difficultés de lecture ou de communication dont peuvent souffrir certaines personnes aidées.

L'ARASOL revient à un climat serein et des conditions de travail normales. C'est l'effet de la dotation de +2 EPT de 2018 reconduite en 2019. Lorsque le quotidien n'est pas fragilisé par la maladie ou l'accident de collaborateurs, la situation est plus confortable, et permet de faire face aux absences qui mettraient autrement le personnel dans une situation beaucoup plus juste. Le nombre moyen de dossiers mensuellement traités par chaque collaborateur est

légèrement inférieur à 60, soit proche des exigences du Canton (qui fixe un intervalle allant de 60 à 70). Enfin, un Directeur des Ressources Humaines a été recruté pour gérer les demandes et l'évolution du personnel. La refonte du règlement du personnel devrait être un important jalon de l'année 2019 pour l'ARASOL et fera vraisemblablement l'objet d'une session extraordinaire du Conseil Intercommunal.

La centralisation des agences a un effet: il "met à jour" de nombreux coûts cachés qui étaient auparavant assumés par les Communes (affranchissement de courrier, abonnements de quotidiens pour la salle d'attente...), mais les frais de fonctionnement évoluent peu. Globalement, il y a une diminution de 19 centimes du coût par habitant, c'est un point positif. L'augmentation de la facture quant à elle est essentiellement liée à l'augmentation du nombre global d'habitants dans l'Ouest lausannois (hors Prilly qui ne fait pas partie de l'ARASOL). Il y a aussi un petit nombre de gens qui se sont installés dans des locaux chers, trop grands ou dont le loyer est au-dessus de leurs moyens, et qui viennent ensuite demander un complément à l'ARASOL. Bien que ces situations soient limitées dans le temps, elles peuvent amener à des montants assez conséquents surtout au vu de la pénurie de logements dans l'Ouest lausannois.

Enfin, le Conseil Intercommunal a lancé l'idée d'une "thématique" à étudier annuellement sur un aspect particulier de l'action de l'ARASOL, comme le phénomène de Non-Recours exploré l'an dernier.

Le rapport de Commission du Budget de l'ARASOL est disponible auprès de M. Montabert.

Enfin un dernier mot au sujet de la CRI, je rappelle à tous les membres de la CRI de bien vouloir me transmettre toutes les convocations ou calendriers des séances de commissions dont ils auraient connaissance. N'ayant rien reçu à ce jour, il n'y aura pas de séance le mois prochain.

La prochaine séance sera fixée courant janvier, avec la présence si possible des municipaux membres des différents CODIR.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil communal sont informés du changement suivant:

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Présidence

La présidence pour l'année de législature 2018-2019 est assurée par Mme Anne Cherbuin, Les Verts, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

10. Election d'un-e secrétaire suppléant-e

M. le Président annonce que Mme Agathe Barreau, Secrétaire suppléante, a remis sa démission au Bureau du Conseil.

*"Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,*

Après quelques années à officier en tant que Secrétaire suppléante du Conseil communal, il est temps pour moi de tirer ma révérence. En effet, mon activité professionnelle sur le canton de Neuchâtel ne me permet plus d'être aussi assidue aux séances du Conseil communal ainsi qu'aux activités de dépouillement.

Mme Charlet est d'une efficacité incroyable et d'une extrême gentillesse, mais je n'arrive plus à la seconder comme je le devrais et comme j'espère avoir réussi à le faire avant mon engagement sur le canton voisin.

L'expérience que j'ai vécue grâce à vous tous restera gravée en moi comme l'apprentissage de la Suisse, de sa diversité, de sa cohésion, de ses consensus, mais également de ses divergences d'opinions. Tout ce que je sais, c'est que vous faites plaisir, chacun à sa façon, à vous préoccuper de votre Ville, de ses citoyennes et citoyens, de ses bâtiments, de ses espaces verts, du passage piéton dangereux et j'en passe.

Ainsi je vous remercie toutes et tous pour ce que j'ai appris de vous, citoyennes et citoyens lambda, qui avez décidé de défendre Renens et ses intérêts sur votre temps professionnel et personnel.

Je tiens à finir cette lettre en remerciant particulièrement deux personnes:

- Mme Nathalie Jaccard, qui m'a parlé de ce travail et poussé à me présenter pour cette place. Sans toi, je n'aurais jamais connu ce monde de la politique d'aussi près, alors merci Nat.*
- Mme Yvette Charlet... que dire... Je ne peux que te remercier pour tout, en plus d'être une secrétaire et une collègue juste géniale, tu es devenue une personne chère à mes yeux. Merci mille fois Yvette.*

Je vous laisse finalement poursuivre vos débats, qu'ils soient aussi fructueux que possible et vous adresse à toutes et tous mes salutations les meilleures."

Au nom du Bureau et du Conseil communal, M. le Président remercie Mme Agathe Barreau pour le travail accompli et lui souhaite le meilleur pour son futur.

En vue de son remplacement, le Bureau, dans sa séance du 4 septembre 2018, avait fixé une date au 28 septembre 2018 pour la réception des dossiers de candidature. Le Bureau a reçu

une seule candidature émanant de M. Grégoire Menoud. Après étude de son dossier et s'être entretenu avec lui, le Bureau du Conseil, à l'unanimité, décide de présenter la candidature de M. Grégoire Menoud au poste de Secrétaire suppléant.

- **M. Jonas Kocher**, 2^{ème} vice-Président du Conseil communal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Pour faire suite à la démission de Mme Agathe Barreau, que nous profitons de remercier très sincèrement et chaleureusement pour son excellent travail tout au long de ces années, le Bureau a fait un appel d'offres et a reçu la candidature de M. Grégoire Menoud âgé de 22 ans pour le poste de secrétaire suppléant de notre Conseil.

Comme l'a expliqué M. le Président, il a été reçu pour un entretien en date du 2 octobre dernier.

M. Grégoire Menoud est actuellement en deuxième année de Bachelor à l'Université de Lausanne, en faculté de Biologie, spécialisation Biologie chimique. Auparavant, il a obtenu sa maturité commerciale et effectué son stage de maturité professionnelle pendant une année au secrétariat «Santé Migrants et Vaccination» des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Ouvert d'esprit, dynamique, intéressé par la vie politique et ses enjeux, il a toutes les compétences et qualités requises pour exécuter les missions relatives au poste de secrétaire suppléant et pourra épauler Yvette Charlet, notre secrétaire.

Le Bureau, convaincu par cette candidature, vous recommande de voter positivement à l'élection de M. Grégoire Menoud.

Merci de votre attention et pour votre confiance en M. Grégoire Menoud dont je tiens à saluer la présence ce soir à notre tribune.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée.

Dès lors et étant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection comme le prévoit l'article 12, al.2 du Règlement du Conseil communal stipulant: "Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, le Président peut proposer une élection tacite. Si quelqu'un le demande, le Conseil vote sur cette proposition (cf. art. 91). En cas d'élection tacite, mention en est faite au procès-verbal. (Art. 11 et 23 LC)".

Personne ne s'opposant au vote tacite, M. Grégoire Menoud est élu Secrétaire suppléant du Conseil communal de la Ville de Renens pour la législature 2016-2021.

M. le Président félicite M. Grégoire Menoud pour son élection et le remercie pour son engagement pour la politique.

11. Rapport de commission – Préavis N° 30-2018 – Adjonction d'un article 87^{bis} au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie

M. le Président prie M. Michele Scala, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission.

- **M. Michele Scala**, Président-Rapporteur de la Commission

Préambule

La Commission s'est réunie le mercredi 5 septembre 2018 à la Salle de Municipalité de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Frédérique Beauvois, Rosana Joliat, Sandra Martinelli, Nathalie Jaccard, Marie Schneider et MM. Johnson Bastidas, Gérard Duperrex et Michele Scala, président – rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz, MM. Olivier Golaz et Jean-François Clément, les Services communaux par M. Alain Peneveyre et la Police de l'Ouest lausannois par M. Olivier Jaunin.

Introduction et contexte

La Municipalité propose d'introduire, dans le Règlement de police de la Ville de Renens, un nouvel article 87^{bis} pour donner la possibilité à la Police de l'Ouest lausannois de sanctionner, par voie d'amendes d'ordre, les infractions liées à la propreté urbaine et à la qualité de la vie, sur la base des recommandations du Service cantonal des communes et du logement.

La procédure d'amendes d'ordre est limitée aux cas de flagrant délit (identification, avertissement, sanction). Par contre les infractions graves continueront à être traitées selon la procédure ordinaire de dénonciation auprès de l'autorité compétente, comme l'abandon de déchets toxiques, par exemple. Les montants proposés par la Municipalité dans le présent préavis suivent les recommandations émises par l'Etat de Vaud.

Renens est une des dernières communes du District à l'approuver. Il s'agit, précise la Municipalité, de soigner les espaces publics, d'informer correctement la population, mais aussi de pénaliser les fautifs qui ne respectent pas les règles et qui le font de manière intentionnelle.

Les amendes d'ordre proposées, uniformes aux huit communes du district, varient de CHF 100.- à CHF 200.- et sont largement inférieures aux amendes d'ordre en vigueur actuellement dans la Commune (jusqu'à CHF 450.- !). Les amendes sont encaissées par la Police de l'Ouest. Ce préavis fait suite et complète le préavis N° 91-2015. Ce règlement est déjà en vigueur à Lausanne et une brigade spéciale a été constituée à cet effet.

Discussion générale

Un commissaire demande que soit mis en place une bonne campagne d'information et de prévention de quelques mois avant de passer à la phase de répression. Il est répondu qu'elle est prévue et qu'en plus de la campagne habituelle (stands, journaux), des actions dites «coups de poing» auront lieu dans tout le District, y compris visuelle comme à Prilly, pour «taper à l'œil» des habitants. Il s'agit de leur faire prendre conscience du réel changement en

cours en matière de propreté urbaine et de qualité de vie. Il faut également relever l'excellente collaboration entre les services communaux de la Ville et la Police de l'Ouest lausannois.

A une question d'un commissaire concernant les infractions, il est répondu qu'il appartiendra aux policiers et aux assistants de sécurité publique (ASP) de constater celles-ci. La possibilité d'étendre la compétence d'infliger des amendes d'ordre aux employés assermentés travaillant dans d'autres services communaux a été abandonnée, en réponse à une question d'un commissaire, en cohérence avec l'amendement au préavis N° 91-2015 - Amélioration de la propreté en Ville de Renens accepté par le Conseil communal le 11 février 2016.

Constatant que dans la liste des contraventions passibles d'une amende l'interdiction de jeter les mégots de cigarettes et les gommes à mâcher (chewing-gum) n'est pas explicitement mentionnée, une commissaire demande une adjonction écrite. Il est répondu que cela est sous-entendu dans le texte. Cette réponse ne satisfait pas les commissaires qui décident de proposer un amendement (voir ci-dessous).

Une commissaire fait remarquer qu'il n'y a pas assez de cendriers en ville. Elle demande d'en installer plus pour éviter les mégots et s'il existe un contrôle régulier des déchets des sacs-poubelle non taxés. Il est répondu que cela est prévu et que le contrôle se fait par échantillonnage ou sur dénonciation.

Une commissaire demande si un budget est prévu à cet effet et s'il est possible d'obtenir des statistiques avant, pendant et après la campagne d'information et de prévention. Elle propose que la campagne d'information se fasse aussi au CRA, dans les écoles et les clubs sportifs. La Municipalité prend acte de ces demandes.

Un commissaire pose la question de l'absence de toilettes à la place du Marché après la fermeture des magasins et une meilleure visibilité des bars et restaurants qui mettent à disposition leurs toilettes.

A l'unanimité, la commission propose les vœux suivants :

- 1. une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des mineurs (CRA, clubs sportifs (crachats en dehors des terrains de foot par ex.), écoles,*
- 2. une campagne d'information, de communication et de prévention auprès de la population et une réelle volonté de la police de mettre en place ces mesures,*
- 3. la Ville se dote de sacs-poubelle et de cendriers suffisants pour une mise en place efficace,*
- 4. prévoir des statistiques avant (état actuel d'infractions), pendant la transition (nombre d'avertissements) et après la transition (nombre infractions)..*

A l'unanimité, la Commission propose l'amendement suivant:

*"- déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, **mégots, chewing-gum**, emballage ou autres objets en dehors des endroits prévus à cet effet – CHF 150.-".*

Vote de la commission

*C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions **amendées** du préavis.*

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité quant à savoir si elle souhaite s'exprimer au sujet des vœux.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous acceptons les propositions de la Commission en vous informant que nous avons prévu une campagne de prévention ainsi qu'un moratoire avant l'application des sanctions.

Je précise que nous acceptons également l'amendement.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Dans les conclusions, il est mentionné "... directives communales réservées". Pouvons-nous avoir une explication quant à ces directives?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Les "directives communales réservées" concernent la pose des affiches électorales pour lesquelles nos directives communales diffèrent de celles des autres communes. Nous avons notamment accepté une marge de tolérance, et avons mis en place des modèles eus égard au temps d'impression des affiches et à l'installation de panneaux additionnels.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je vous remercie M. le Syndic, mais est-ce que ces directives sont éditées au fur et à mesure ou est-ce que celles-ci existent déjà?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

A ma connaissance ces directives existent et je vous les communiquerai lors de la prochaine séance du Conseil.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je n'étais pas à la Commission chargée d'étudier ce préavis. Toutefois, ce qui me dérange dans ces amendes d'ordre c'est que nous sommes une Commune pauvre. Nous réclamons une péréquation en demandant qu'il soit tenu compte des revenus. A Renens, nous trouvons cela juste que l'on demande aux riches de payer un peu pour nous. Or, avec ce préavis, que vous gagniez CHF 3'000.- de salaire ou CHF 10'000.-, l'amende est la même. Alors moi, si je gagne CHF 10'000.-, je m'en fiche de cracher par terre, parce que CHF 100.- ou CHF 150.- qu'est-ce que cela peut bien faire?

Je trouve que nous devrions réfléchir quand on édicte des amendes de ce type, surtout que cela est communal, ce ne sont pas des amendes de circulation qui sont, elles, fédérales, en mettant en place des tranches tenant compte des revenus des gens. Je regrette que Municipalité n'ait pas réfléchi à cela.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Je comprends bien votre remarque. Pensez bien que ce préavis ne concerne pas seulement la Ville de Renens mais l'entier du territoire de l'Ouest lausannois et que nous souhaitons avoir les mêmes tarifs. Ce n'est pas parce qu'il y a des gens plus pauvre à Renens qu'à Chavannes, ce dont "je doute", mais j'entends que c'était une décision unanime de la Municipalité et qu'il faut la respecter.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Juste une question de compréhension, un amendement a été proposé, mais c'est un Règlement qui a été accepté par les autres communes. Par conséquent si l'amendement est accepté, celui-ci devrait également l'être dans toutes les communes de l'Ouest lausannois. Parce qu'il y a quelque chose qui me chiffonne, si l'amendement est accepté et que le Règlement est intercommunal, l'amendement doit être le même dans toutes les communes. Je ne comprends pas, même si je suis pour l'amendement, que nous puissions accepter un amendement qui ne le serait pas dans les autres communes puisque le Règlement est intercommunal.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Merci M. Eugène Roscigno,

Je comprends bien votre interrogation, mais ce que je peux vous dire à ce sujet, c'est que la Règlement a été accepté dans toutes les communes de l'Ouest lausannois. En fait, cet amendement supplémentaire ne change finalement pas grand-chose. Le reste des conclusions sont les mêmes. Cela ne change pas le fond de ce règlement communal.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je crois que M. Olivier Golaz n'a pas compris quand je parle de tenir compte du revenu des personnes. Là, nous votons sur un Règlement communal et non sur un Règlement intercommunal, raison pour laquelle je dis que la Commune peut faire des exceptions par rapport à nos voisins.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

*Les sacs-poubelles taxés? C'est pour les moutons, béeé !
Mon papier de bonbon tout froissé? Hop, ça donne du boulot au cantonnier !
Mon chewing-gum jeté dans la rue? Au milieu des autres on ne le voit même plus !
Mon mégot fumant? Écrasé du pied, évidemment !
Et le paquet de cigarettes vide? Dans le buisson, j'suis un caïd!
Renens est sale.*

Il faut avoir des lunettes roses bien accrochées pour refuser de voir ce que tout le monde voit. Et sent. Et découvre tous les matins. Je vous épargne l'inventaire des déchets urbains, crottes de chien, cages d'escalier parfumées à l'urine...

Mme Nicolas Haas-Torriani, on peut être pauvre sans être sale ni indigne.

Après des années passées à minimiser le problème puis à tenter d'éduquer les réticents à ce qu'il faut bien appeler la propreté élémentaire, la Municipalité de Renens a enfin consenti à tenter un peu de répression.

Ah, la répression, le vilain mot dans la bouche d'un UDC! Facile, n'est-ce pas! Mais, désolé pour ceux qui sourient sauvagement depuis leur chaise, ce n'est même pas une question de droite et de gauche. Je vous ferai remarquer, à tous, que les socialistes et la gauche en général sont les premiers à frapper au portefeuille pour réprimer tous les comportements qu'ils n'aiment pas. La spéculation immobilière. Les transactions financières. Les boissons trop sucrées à leur goût. L'utilisation de l'automobile. Et ainsi de suite.

Alors, pourquoi pas la saleté?

Pourquoi l'espace public devrait-il rester en marge du principe de pollueur payeur?

À l'UDC Renens, nous saluons cette prise de conscience, regrettant juste qu'elle soit si tardive.

Nous ne souhaitons pas, et nous n'avons jamais souhaité, le tout répressif. Les mesures d'accompagnement nous paraissent indispensables - à condition qu'elles ne prennent pas la forme de flyers qui finiront eux aussi charriés par le vent sur la Place du Marché.

Aussi, nous demandons trois choses.

Tout d'abord, nous demandons à la Municipalité de mettre en place une campagne d'information sur la base de celle de Prilly, avec des marquages symboliques décrivant les comportements et les amendes en rapport, campagne qui a été tellement astucieuse que même les médias en ont parlé. Non seulement cette approche originale nous semble excellente, mais la cohérence du message sera renforcée entre nos deux communes, et d'autres si elles veulent elles aussi reprendre le même visuel. Amitiés à la Municipalité de Prilly, si elle nous regarde.

Ensuite, nous demandons à la Municipalité de réinstaller des corbeilles, poubelles de ville et autres cendriers en nombre suffisant ET de les vider suffisamment souvent pour rendre la vie plus facile à ceux qui cherchent à se débarrasser d'un papier gras ou d'un mégot tout en respectant la Loi.

Enfin, nous demandons à la Municipalité de travailler sur une signalétique qui permette de faire comprendre les comportements interdits et les sanctions de façon visuelle, pour des gens qui ne savent pas lire le Français. Je pense en particulier à tous ces Romanches et ces Tessinois qui passent à Renens et ne maîtrisent pas toutes nos langues nationales. Le message doit simplement être compris par le plus de monde possible, sauf à vouloir créer des injustices, dont la finalité m'échappe.

Comme vous l'aurez compris, l'UDC Renens soutient ce préavis, et nous nous réjouissons qu'il se traduise par plus de propreté dans notre Commune, ou respectivement de plus d'argent dans ses caisses. Je vous avoue que je préférerais qu'aucune amende ne soit délivrée et que nos rues redeviennent propres. Comptons sur l'effet dissuasif du bâton.

Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote l'amendement proposé par la Commission ad'hoc tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil *"Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond."*

Amendement: *"- déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, **mégots, chewing-gum**, emballage ou autres objets en dehors des endroits prévus à cet effet – CHF 150.-"*

- L'amendement est accepté à la majorité (1 voix "non" et 7 abstentions).

M. le Président prie M. Michele Scala de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis municipal amendé N° 30-2018 de la Municipalité du 11 juin 2018,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'introduire dans le Règlement de police communal un nouvel article N° 87bis, intitulé: «Amendes d'ordre communales relatives à la propreté urbaine et à la qualité de vie», dont la teneur est la suivante :

«Sur le domaine public ou ses abords, les contraventions suivantes sont passibles d'une amende d'ordre au sens de la Loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) :

- abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique - CHF 150.-*
- ne pas procéder à un tri sélectif d'objets alors que celui-ci est exigé - CHF 150.-*
- déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, **mégots, chewing-gum**, emballage ou autres objets en dehors des endroits prévus à cet effet - CHF 150.-*
- apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet (directives communales réservées) - CHF 150.-*
- uriner ou déféquer - CHF 200.-*
- cracher - CHF 100.-*
- ne pas ramasser les souillures d'un chien, à l'exception des zones forestières - CHF 150.-*
- déposer, répandre ou déverser des excréments humains ou animaux, de manière immédiate ou médiate - CHF 150.-*

Les organes de police et les assistants de sécurité publique (ASP) sont compétents pour infliger les amendes d'ordre réprimant les infractions énoncées ci-dessus.»

C'EST À LA MAJORITÉ (3 VOIX CONTRE ET 12 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS
AMENDÉES DU PRÉAVIS N° 30-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Michele Scala ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis N° 31-2018 – Réponse au postulat François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"

M. le Président prie Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteure de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission

- **Mme Verena Berseth**, Présidente-Rapporteure de la Commission

La Commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le 4 septembre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, salle de la Municipalité.

Elle était composée des membres suivants : Bejarano Martha, Cherbuin Anne, Rossel Muriel, Mulopo Robert, De Col Alain et Berseth Verena, rapporteure. La délégation municipale était la suivante: Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Alain Peneveyre.

Après les salutations d'usage, M. François Delaquis explique son postulat. Il exprime sa reconnaissance à la Municipalité et dit que celle-ci est allée même plus loin que ce qu'il avait proposé en incluant les restaurateurs, les commerces, les entreprises, les écoles, les crèches et l'administration communale.

La réponse de la Municipalité étant très complète, les discussions ont été succinctes et une belle unanimité s'est rapidement dessinée. Les villes ou communes les plus équitables en commerce sont Glaris, Berne, Zweisimmen, Frutigen, Carouge et Capriasca.

Pour devenir une ville équitable, vous avez pu le lire dans la réponse de la Municipalité, il existe quelques conditions, comme de constituer un comité de pilotage, dont les membres se rencontrent régulièrement. Ce comité fait en sorte qu'une activité liée au commerce équitable ait lieu au moins une fois par année. La Municipalité encourage les commerces, les restaurants, les crèches, les EMS à privilégier les produits issus du commerce équitable.

Il est prévu d'engager un stagiaire à 100% pour une période de trois mois afin de collecter l'ensemble des données nécessaires pour constituer un dossier. Le salaire de ce stagiaire se monte à CHF 9'400.- et la COFIN, à l'unanimité, accepte ces incidences financières.

La Commission unanime accepte les conclusions de la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Le Parti socialiste trouve que ce préavis est bien développé, avec beaucoup de sensibilité, et qu'il apporte un véritable "plus" à notre Commune, en particulier par l'engagement d'un stagiaire qui pourra faire profiter notre Ville de ses compétences, vu qu'il s'agira probablement d'un jeune dont les études portent sur ce domaine. Nous vous encourageons donc à soutenir ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Verena Berseth de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis N° 31-2018 de la Municipalité du 4 juin 2018,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

AUTORISE la Municipalité à entreprendre le processus de certification "Fair Trade Town" proposé par Swiss Fair Trade, faîtière des organisations du commerce équitable en Suisse.

ACCEPTE de porter aux comptes 2018, les charges relatives à la certification et à la campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2019 et suivants, les charges relatives à la campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.

C'EST À LA MAJORITÉ (4 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 31-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Verena Berseth ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Je tiens à vous remercier pour votre confiance. Il est vrai que quand il s'agit de certification, de labélisation, ce n'est pas tellement le label lui-même ou la certification elle-même qui

compte, ce qui importe c'est la démarche que nous allons entreprendre et je suis certaine que celle-ci permettra de sensibiliser beaucoup de monde tant dans l'Administration communale que dans notre population et je me réjouis d'attaquer ce morceau et de mettre ce sujet en avant dans notre Ville. Merci beaucoup.

13. Rapport de commission – Préavis N° 32-2018 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

M. le Président prie M. Philippe Hertig, Membre de la Commission de Gestion de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission

• **M. Philippe Hertig**, Membre de la Commission de Gestion

La Commission s'est réunie le 11 septembre 2018 en salle de la Municipalité pour l'examen du Préavis N° 32-2018 intitulé «Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délais - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions» en présence des Conseillers municipaux Tinetta Maystre, Jean-François Clément, Didier Divorne et Olivier Golaz, assistés du Secrétaire municipal Michel Veyre et de son assistant Andrea Rombaldi.

La Commission de gestion était composée des Conseillers communaux: Gérard Duperrex (Président de la Commission), Suzanne Sisto-Zoller, Rosana Joliat, Nathalie Jaccard, Elodie Golaz Grilli, Michele Scala, François Bertschy et Philippe Hertig (Rapporteur).

Le Président a ouvert la séance à 19h40 par les salutations d'usage et la lecture du Préambule. Ce premier point a fait l'objet des questions ci-après:

Question de la Commission de gestion:

Qu'advient-il des initiatives dont les «développements avancés par la Municipalité» ne seraient pas acceptés?

- Réponse de la Municipalité: *Elles sont conservées dans la liste des «initiatives en suspens» et feront ultérieurement l'objet d'une réponse nouvelle, adaptée aux circonstances.*

Question de la Commission de gestion:

La phrase: «Les auteurs des propositions pour lesquelles une réponse est formulée sont invités à transmettre leur avis à ladite commission» suscite des interrogations.

Le président de la Commission n'a pas procédé à l'envoi d'«invitations» et n'a reçu par ailleurs aucun avis spontané de l'un ou l'autre des auteurs. On s'interroge aussi sur le bien-fondé de prendre en compte l'avis d'auteurs qui auraient quitté le Conseil, la Ville, voire.... ce monde?

- Avis de la Municipalité: *La Municipalité précise, qu'au stade du présent rapport, les initiatives ayant été auparavant traitées par une commission puis renvoyées à la Municipalité, que leur sort est désormais entre les mains du Conseil communal. Leurs auteurs en sont de facto dessaisis et les inviter à communiquer leur avis est de l'ordre de la convenance.*

Traitement des quatorze initiatives en suspens

La Commission et la Municipalité ont, ce jour, passé en revue les deux motions et les douze postulats en suspens, tels que présentés par la Municipalité. Puis la Commission a siégé seule et procédé aux votes qui l'ont amenée à accepter une à une les quatorze propositions de la Municipalité pour le traitement des initiatives citées, objet du préavis.

Huit postulats, dont deux postulats double, sont considérés avoir reçu une réponse permettant de les classer, tandis que les deux motions, dont une double, et les quatre postulats restants sont conservés pour recevoir une réponse à une date ultérieure. Le maintien "en suspens" de ces six initiatives tient à ce qu'elles concernent des objets dont les conditions sont en pleine évolution, soit à cause de développements politiques et légaux en cours, soit à cause des chantiers qui touchent et vont toucher en profondeur l'urbanisme de la Commune. La raison incite ici à l'attente.

Conclusions par initiative de la Municipalité et de la commission de gestion

Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque du 14 décembre 2000

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces motions.

- **La Commission de gestion** accepte, par 5 oui et 3 abstentions, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces motions.

Postulat de M. Daniel Rohrbach "Motion TL" du 15 juin 2006

En fonction de l'étude menée et des conclusions qui en découlent, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Daniel Rohrbach.

- **La Commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu au postulat de M. Daniel Rohrbach.

Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement" du 12 décembre 2011

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller.

- **La commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans l'argumentation qui l'amène à considérer avoir répondu au postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller.

Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons" du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI^e siècle: moderne et piétonnier" du 7 mars 2013

La Municipalité, et cela sur la base des discussions du Conseil communal lors du renvoi de ces objets, s'en réfère donc aux conclusions validées dans le cadre du Préavis N° 60-2014 pour ces deux objets.

Complément oral de la Municipalité

La situation générale n'a donc pas changé en ce qui concerne l'avancement des grands chantiers, mais on peut signaler deux faits nouveaux réjouissants. D'une part l'état d'esprit des habitants et des commerçants en particulier est bien plus favorable qu'il y a quelques années et, d'autre part, une servitude de passage dans la rue de la Source (rue privée) a été créée. On pourra donc intégrer cette rue dans le dispositif d'ensemble des rues piétonnes

- **La commission de gestion** accepte, à l'unanimité de ses 8 voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de se référer aux conclusions du Préavis N° 60-2014 pour repousser le délai de réponse à ces objets.

Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens" du 20 juin 2013

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- **La commission de gestion** accepte, à l'unanimité de ses 8 voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes" du 12 septembre 2013

Commentaire oral de la Municipalité

On attend de la future base légale des dispositions favorables à une aide au logement plus généreuse, que l'on s'attachera à mettre en œuvre.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

- **La commission de gestion**, accepte, par 4 oui, 2 non et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat de M. Didier Divorne.

Postulat de M. Alberto Mocchi "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied" du 13 mars 2014

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir étudié les diverses mesures évoquées par M. Alberto Mocchi pour l'incitation à se déplacer à pied dans Renens, et considère avoir répondu au postulat "La mobilité douce, c'est aussi la marche à pied".

- **La Commission de gestion** accepte, par 6 oui et 2 abstentions, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu au postulat de M. Alberto Mocchi.

Postulat de M. Pascal Golay "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens" du 10 avril 2014

Commentaire oral de la Municipalité

La Municipalité partage avec le postulant le souhait d'une offre hôtelière de qualité à Renens et elle fera son possible pour faciliter son émergence, mais elle répète que l'initiative ne lui appartient pas.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Pascal Golay.

- **La Commission de gestion** accepte, par 5 oui et 3 abstentions, de suivre la Municipalité dans l'argumentation qui l'amène à considérer avoir répondu au postulat de M. Pascal Golay.

Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors?" du 4 septembre 2014

Remarques orales de la commission de gestion et de la Municipalité

Beaucoup de commissaires ont exprimé une grande frustration à ce propos: «Les communes environnantes ont leur fête avec cortège, pourquoi pas nous». Tout le monde, parents, enfants, enseignants y perdent. Et il semble bien que les raisons invoquées par les enseignants pour justifier leurs réticences soient fallacieuses, tout au moins très exagérées. La Municipalité partage l'émotion des commissaires, mais répète qu'elle n'a pas la compétence de décréter une telle fête, que la volonté et la collaboration des écoles sont incontournables.

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

- **La Commission de gestion** accepte, à l'unanimité de ses 8 voix, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse au postulat de Mme Elodie Golaz Grilli.

Postulat de M. Alberto Mocchi relative à l'étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges du 13 novembre 2014 / Postulat de Mme Patricia Zurcher Maquignaz "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique" du 30 avril 2015

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu aux postulats de Mme Patricia Zurcher Maquignaz et de M. Alberto Mocchi.

- **La Commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu aux postulats de Mme Patricia Zurcher Maquignaz et de M. Alberto Mocchi.

Postulat de Mme Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police" du 13 novembre 2014

Complément oral de la Municipalité

La Police a mis en place une action auprès des jeunes à but de prévenir les addictions d'alcool, de tabac et de drogue de toute nature. Elle rapporte que cette action rencontre un écho favorable auprès de son public.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère que les mesures mises en place en 2015 et reconduites depuis répondent au postulat de Mme Nicole Divorne.

- **La Commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu au postulat de Mme Nicole Divorne.

Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste" du 12 mars 2015

Remarque orale de la commission de gestion

Le Canton a mis sur pied une permanence téléphonique gratuite (Hotline ou Helpline) de prévention de la radicalisation **0800 88 44 00**.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Stéphane Montabert.

- **La Commission de gestion** accepte, à l'unanimité de ses 8 voix, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu au postulat de M. Montabert.

Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois" du 8 octobre 2015

La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de cette motion afin de la traiter au sein d'un préavis ad hoc.

- **La Commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à la motion de Mme Elodie Golaz Grilli pour la traiter au sein d'un préavis ad hoc.

Postulat de Mme Nicole Divorne "Un tram, des BHNS, et après ?", du 17 mars 2016 / Postulat de M. François Bertschy "Renens-Village-Mobilité", du 17 novembre 2016.

Complément oral de la Municipalité

Dans leur plan stratégique 2030, les **tl** prévoient l'amélioration des transports nord-sud. Dans le cas de Renens, leur enquête révèle que ce sont les habitants des Pépinières qui expriment le plus vivement le besoin d'une desserte nord-sud

Considérant la mise sur pied d'une étude spécifique à la desserte communale coordonnée par les **tl ainsi que la politique d'extension de l'offre de transport public menée ces**

dernières années, la Municipalité estime avoir répondu aux postulats de Mme Nicole Divorne et de M. François Bertschy.

- **La commission de gestion** accepte, par 7 oui et 1 abstention, de suivre la Municipalité dans les conclusions qui l'amènent à considérer avoir répondu aux postulats de Mme Nicole Divorne et de M. François Bertschy.

En conclusion: Les commissaires recommandent l'adoption par le Conseil communal des propositions de la Municipalité pour le traitement des 14 initiatives en suspens, objet du présent préavis

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Philippe Hertig de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 32-2018 de la Municipalité du 28 mai 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2017.

De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous:

- *Postulat de Daniel Rohrbach "Motion TL", du 15 juin 2006.*
- *Postulat Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011.*
- *Postulat de Alberto Mocchi "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied", du 13 mars 2014.*
- *Postulat Pascal Golay "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens", du 10 avril 2014.*
- *Postulat Alberto Mocchi relative à l'étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges, du 13 novembre 2014 / Postulat Patricia Zurcher "Pour un Ouest lausannois fort et démocratique", du 30 avril 2015.*
- *Postulat Nicole Divorne "Prévention en milieu scolaire, mais que fait la Police", du 13 novembre 2014.*
- *Postulat Stéphane Montabert "Pour que Renens agisse contre le radicalisme islamiste", du 12 mars 2015.*

- *Postulat Nicole Divorne "Un tram, des BHNS, et après ?", du 17 mars 2016 / Postulat François Bertschy "Renens-Village-Mobilité", du 17 novembre 2016.*

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants :

- *Motion M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.*
- *Postulat Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXI^e siècle: moderne et piétonnier", du 7 mars 2013.*
- *Postulat Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.*
- *Postulat M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.*
- *Postulat Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors?" du 4 septembre 2014.*
- *Motion Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois" du 8 octobre 2015.*

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (1 VOIX CONTRE) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 32-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Philippe Hertig ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 35-2018 – Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président-rapporteur de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

Préambule

La commission s'est réunie le mardi 18 septembre 2018 à la Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33. Elle était composée de Madame Nicole Haas-Torriani et de Messieurs François Delaquis, Pascal Golay, Selim Ibrahim, Jonas Kocher, Dylan Montefusco, Reza Safai, Vito Tartaglia et Vito Vita ainsi que de Monsieur Vincent Keller, président-rapporteur.

Madame Geneviève Bonzon et Messieurs Eugène Roscigno et Gökan Savci étaient excusés.

Monsieur le Syndic et chef du dicastère des Finances Jean-François Clément ainsi que Monsieur Michael Perrin, Boursier participaient à cette séance. Ils étaient accompagnés par Madame la Municipale Tinetta Maystre ainsi que de Messieurs les Municipaux Didier Divorne et Olivier Golaz.

Présentation du préavis par la Municipalité

En introduction, Monsieur le Syndic présente le préavis N° 35-2018 «Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021». Il tient à préciser qu'il est porté collégalement par l'ensemble de la Municipalité tant sur son contenu que sur la durée.

Deux éléments importants portent sur le choix d'en rester au Statu Quo et de le proposer pour les trois prochaines années, soit jusqu'à la fin de la législature. D'une part, une énorme incertitude de plusieurs décisions extérieures aux affaires communales, et d'autre part la volonté forte de ne pas fragiliser une situation d'imposition vis-à-vis des acteurs économiques que sont les créateurs d'emplois, PME et entreprises de la Ville. L'économie aime la stabilité, il en va de prévisions économiques à moyen et long termes.

Au niveau des incertitudes dont l'issue est indépendante de toute décision du plénum communal voir de l'exécutif, le Syndic en cite trois importantes :

- *La bascule de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) ne devrait intervenir qu'au mieux en 2020. Dans les faits, il s'agit que l'État de Vaud reprenne les frais liés à sa charge. Pour notre commune, cela représente environ CHF 1.2 millions (CHF 93.- par habitant), soit une bascule – neutre pour le contribuable – de 2.5 points d'impôts environ. Il est utile de préciser ici que cette bascule est favorable aux communes dont la valeur du point d'impôt (l'entier des impôts PM et PP encaissés divisé par le nombre d'habitants) est faible. C'est le cas de la Commune de Renens.*
- *Le modèle actuel de péréquation intercommunale date de 2011 (révision de la première version de 2006). Il devrait être réformé dans les prochaines années sous l'impulsion des communes dites «riches» qui estiment qu'elles paient plus qu'elles ne reçoivent. Schématiquement, la péréquation horizontale (c'est-à-dire entre les communes) permet de «partager» la facture sociale sur l'ensemble des communes vaudoises, alors que la péréquation verticale (c'est-à-dire entre les communes et le canton) permet de compenser les disparités de besoins et de coûts dus aux différences démographiques, sociodémographiques ou encore topographiques. Ce sont les couches thématiques que sont la couche «population» (les besoins d'une commune de 20'000 habitants ne sont pas les mêmes que ceux d'une commune de 500 habitants), la couche «solidarités» (la valeur du point d'impôt de Renens n'est pas le même que celui de Pully) ainsi que les couches «thématiques» que sont les transports et la sylviculture.¹ Monsieur le Syndic précise qu'aujourd'hui, le modèle péréquatif est favorable à la Commune de Renens, personne ne sait ce qui sortira de la révision.*
- *Suite à l'introduction de la Réforme sur l'Imposition des Entreprises 3^{ème} révision (RIE III) par le Canton de Vaud sans les compensations fédérales (RIE III fédérale, rejetée par le peuple), les communes devraient voir leurs finances massivement péjorées. Dans le but d'atténuer ces pertes fiscales, le Député Maurice Mischler, Syndic de la Ville d'Epalinges a déposé la motion 18_MOT_019 «Compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises en attendant PF17»² demandant qu'une somme de CHF 50 millions soit supportée par l'État de Vaud pour aider les Communes vaudoises. Cette aide serait valable pour l'exercice financier*

1 Un excellent résumé : *La péréquation en questions : de 2017 à 2019*, Gianni Saitta, Union des Communes Vaudoises (UCV), 2016.

2 <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-groupe/id/290549/membre/280213/>

2019. Cette motion a été acceptée à l'unanimité du Grand Conseil dans sa séance du 18 septembre 2018. Aujourd'hui, le mécanisme de répartition sur les communes vaudoises de ces 50 millions n'est pas clair. Pas plus que ne l'est le sort de la révision PF17 (Projet Fiscal 2017); s'il sera soumis ou non au référendum populaire et dans ce dernier cas, s'il sera accepté par le Peuple suisse.

Au niveau communal, Monsieur le Syndic explique que les Autorités ont des responsabilités face au niveau de l'imposition communale. Il s'agit d'une part de continuer à fournir des prestations publiques à la population, mais aussi d'expliquer pourquoi et comment sont dépensés les deniers publics.

Finalement, 2021 sera une année d'élections communales. La Municipalité souhaite garder une discussion sereine lors de la campagne électorale. De par son expérience, elle a constaté que lorsque la question du taux d'impôt s'invite dans une campagne électorale – par définition vive et passionnée – il est difficile de présenter un vrai projet politique. Et cela est valable pour toutes les sensibilités politiques représentées au sein de ce Conseil.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose d'en rester à un taux d'imposition communal de 78.5 points et cela sur une durée de trois années.

Discussion générale

Concernant la péréquation intercommunale, une commissaire demande dans quelle mesure la Municipalité a un impact dans les discussions avec l'État de Vaud sur le nouveau modèle de péréquation. Il est répondu que cela passe par une commission ad hoc de l'UCV (Union des Communes Vaudoises). La Commune de Renens ne fait pas partie de cette commission. Il est répété que le nouveau modèle de péréquation n'est pas prévisible à l'heure actuelle, même si, pour la Municipalité, le nouveau modèle ne devrait pas modifier de façon majeure la situation financière de la Ville de Renens. Elle rappelle que la Commune de Renens (de même que celles de Chavannes-près-Renens et Yverdon-les-Bains) est parmi celles qui bénéficient du maximum de la péréquation actuelle.

Une commissaire demande quelles seraient les conséquences sur la Ville si la durée de l'arrêté d'imposition était ramenée à deux années au lieu de trois. Monsieur le Syndic répond que pendant une période de dix années, l'arrêté d'imposition n'a pas changé. C'était un copier-coller année après année, bascules fiscales comprises. Il rappelle que la Municipalité est réticente à ouvrir la discussion concernant la fiscalité en période électorale. Monsieur le Syndic est revenu sur sa posture consistant à dire qu'il faut avoir un arrêté d'imposition toutes les années. Pour Madame la Municipale Tinetta Maystre, il ne s'agit pas d'une patate chaude refilée à la législature suivante, c'est une chance qui permettra à la future équipe de choisir quel mode de financement elle proposera à la population en fonction de son programme de législature. Monsieur le Syndic ajoute qu'il est prêt à aller devant la population pour une augmentation d'impôts si cela devait être le cas.

Il est ensuite discuté d'une phrase apparue dans le communiqué de presse de la Municipalité suite au dépôt de ce préavis. La phrase précise que «(...) Elle (la Commune de Renens) pourra cependant encore compter durant les années 2019, 2020 et 2021 sur un dividende exceptionnel versé par une entreprise détenue partiellement par la Ville, qui permettra de combler, durant cette période, la diminution de revenus engendrée par ladite réforme.». Pour ce commissaire, une entrée d'argent exceptionnelle, comme l'est un dividende – par nature

non prévisible – d'une société en mains partiellement communales ne devrait pas être utilisée pour une action structurelle, mais pour diminuer la dette. Monsieur le Syndic explique que cette «bouffée d'oxygène» de CHF 2 millions par année sera encore là pour les trois prochaines années et qu'en tant que membre du conseil d'administration, il travaille dans ce sens.

Un commissaire demande si le dividende du SIE sera remis dans le «ménage courant». Monsieur le Boursier explique que la loi oblige de le mettre dans le ménage courant via un Fonds. Il (ré)explique que l'argent n'est pas «dormant» dans un Fonds, mais qu'il est à disposition et est toujours utilisé pour un amortissement extraordinaire. Si l'argent du Fonds était bloqué, alors il y aurait une augmentation des emprunts équivalente. Le Boursier précise que si ces Fonds existent bien, ils ne sont qu'écritures comptables.

Un commissaire s'inquiète des effets de la RIE III cantonale sur les finances communales alors même que le Conseil n'a pas encore connaissance des effets de cette dernière sur les comptes 2018 ni sur le budget 2019. Il s'inquiète du gel sur trois années de l'arrêté d'imposition. Monsieur le Syndic répond que les incertitudes (effets RIE III, PF17, etc..) seront levées à l'horizon 2021, donc que les trois années ont un sens. Il précise enfin que dans tous les cas, et surtout dans celui de l'urgence, la Municipalité peut revenir quand elle le souhaite avec un nouvel arrêté d'imposition. Madame la Municipale précise enfin que certaines entreprises ont demandé une prévision à moyen terme (trois ans) et que dans ce sens, un arrêté d'imposition sur trois années est plutôt favorable à l'économie, et donc aux emplois.

Un commissaire demande pourquoi certains impôts (foncier, chien, etc..) n'ont pas été augmentés. Il est répondu que le jour où il faudra augmenter les impôts, alors l'ensemble des impôts sera reconsidéré.

Discussion de la commission

L'argument de la stabilité de l'impôt, notamment pour les entreprises, a touché un commissaire. Le signal est bon pour ce commissaire. La Commune fait un très gros effort de promotion économique, il est donc normal qu'elle en reste à la stabilité. Une autre remarque, est qu'il nous faut rester dans le sillage de la grande voisine Lausanne qui a aussi proposé un arrêté d'imposition à trois ans. Le signal ne serait pas bon si on en restait à un an. Un commissaire rétorque que les entreprises sont venues alors que cela fait dix ans que les arrêtés d'imposition sont votés sur une année.

Vote de la commission

Par six voix pour, deux contre et une abstention, la Commission des Finances propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N° 35-2018 «Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021».

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,*

Les taux proposés n'ont rien d'inacceptables, d'ailleurs ce sont les mêmes que ceux que nous avons votés l'an dernier, mais ce n'est pas pour autant que nous accepterons ces conclusions. Ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, en 2016 et en 2017, la Municipalité a présenté un projet d'arrêté pour une année seulement, au motif qu'il existait une forte incertitude concernant les conséquences de la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (la RIE III vaudoise) sur les recettes fiscales de notre Ville. Grosso modo, il était déjà clair que ces recettes diminueraient en raison du cadeau offert aux entreprises, mais on n'en connaissait pas l'ampleur ni le rythme de cette diminution, puisque l'entrée en vigueur de la réforme se fait par étapes. Il fallait pouvoir réagir rapidement, sous-entendu éventuellement en augmentant le taux de tel ou tel impôt.

En 2018, la Municipalité nous dit que cette incertitude est toujours aussi forte, mais propose tout de même de fixer les taux des impôts communaux pour trois ans d'un coup. Comprenez: les finances communales vont être mises à mal, c'est une certitude; mais qu'importe on ne fera rien ces trois prochaines années. C'est un peu comme si vous allez chez le médecin, qu'il vous dit que vous présentez des symptômes inquiétants, mais qu'il vaut mieux ne rien faire pour l'instant et attendre pour voir comment la situation évolue, des fois qu'un miracle se produise.

Pourquoi attendre 2021? Si le médecin soigne plus tôt, il peut éviter au patient un traitement lourd et coûteux. Il n'en va pas autrement pour les finances de notre Commune: plus on attend, plus les dégâts risquent d'être importants.

De plus, ce que la Municipalité prévoit comme remèdes à appliquer en 2021 est inacceptable. À la page 10 du préavis, on lit que le Conseil communal devra procéder à un «arbitrage politique» entre hausses d'impôts et coupes dans les prestations.

Traduction: augmenter les impôts, cela veut dire pour les Renanaïses et les Renanais de payer plus cher pour continuer à bénéficier des prestations actuelles des services communaux. Pas pour créer des places d'accueil et donc éliminer l'interminable liste d'attente des crèches, garderies et jardins d'enfants de la Commune, non juste pour que le délai entre l'inscription sur cette liste et l'obtention d'une place ne s'allonge pas! Pas pour adapter l'offre de logements subventionnés et protégés aux besoins de la population renanaïse, non, juste pour éviter qu'elle ne se réduise, voire disparaisse purement et simplement. Bref, ce que propose la Municipalité, c'est payer plus pour sauver ce qui existe actuellement ou alors couper dans les prestations.

C'est l'alternative mesquine et typique des politiques d'austérité.

Or, pendant la campagne de votation sur la RIE III vaudoise, les partisans de la réforme, donc le PS, le PLR, les Verts et l'UDC, ont affirmé et répété à l'envi que le cadeau fiscal offert aux entreprises serait supportable pour la Commune et qu'en aucun cas ce ne serait aux personnes physiques – les contribuables renanais en chair et en os – de payer pour compenser ces pertes. En particulier, à Renens, le Syndic s'est engagé personnellement dans ce sens pour la Commune, disant qu'en aucun cas ce ne serait aux personnes physiques – les contribuables renanais en chair et en os – de payer pour compenser ces pertes.

Alors, force est de constater que ces partisans de la RIE III se sont trompés ou qu'ils ont trompé les citoyennes et les citoyens, je ne sais pas.

À la Fourmi Rouge, nous avons combattu la RIE III cantonale comme fédérale parce que nous étions convaincus qu'au final on ferait payer ce cadeau fiscal à la population par les impôts et des réductions de prestations.

Malheureusement, nous ne nous sommes pas trompés.

Chers collègues du PS, du PLR, des Verts et de l'UDC, vous qui avez voulu la RIE III, assumez vos responsabilités: vous avez promis que cette réforme serait supportable pour les finances communales, alors détournes-vous de l'alternative mesquine entre hausse d'impôts et coupes dans les prestations proposée par la Municipalité, et présentez une solution acceptable pour les Renanaïses et les Renanais, une solution qui permette de garantir les prestations actuelles des services communaux sans hausses d'impôts ni nouvelles taxes.

Si nous nous réjouissons d'en débattre avec vous lors de la campagne pour les élections communales 2021, nous pensons que ce débat doit se mener aussi les années à venir.

C'est dans ce sens que nous proposerons un amendement.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Le PLR tient tout d'abord à remercier la Municipalité, il est vrai avec un peu d'amusement, pour l'avoir enfin écouté.

En effet, cela fait depuis le début de cette législature que chaque année, nous répétons les mêmes arguments qui sont aujourd'hui présentés dans ce préavis.

Nous avons souvent parlé des entreprises qui aiment la stabilité, mais j'aimerais aussi parler ce soir de la classe moyenne, surtout celle dite un peu péjorativement «inférieure», vous savez, ces familles qui ont un revenu plutôt correct, mais dont les charges et notamment les impôts grèvent considérablement leur budget.

Ces familles-là ne touchent jamais aucune subvention ou subside pour les aider, mais pour beaucoup d'entre elles, les fins de mois sont souvent difficiles. Pour cette catégorie de contribuables, certainement importante dans notre Ville, et malheureusement de plus en plus importante dans le Canton, une augmentation de l'impôt est une perspective difficile et de savoir que ce taux sera stable pour les trois années à venir sera, non pas une bouffée d'oxygène, mais au moins une perspective d'avenir plus sereine.

Stabilité, voilà un mot qui n'est pas très à la mode et nous sommes ravis que Renens en prenne conscience. Certes l'avenir n'est pas rose, mais si nous faisons attention à ce qu'on fait, il n'est pas si noir non plus.

Bien sûr que nous devons faire face à de forts engagements financiers, mais comme dit dans le préavis, il est aussi important durant ces trois années, de peut-être redéfinir les priorités de nos prestations ou de réfléchir à d'autres solutions comme indiqué à la fin de ce préavis. Mais dans tous les cas, il faudra prendre ces décisions à tête reposée et seulement au moment où nous aurons des chiffres clairs sur quoi se baser.

RIE III cantonale, RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS), des réformes dont on ne connaîtra les conséquences que dans deux ou trois ans. En attendant, travaillons en amont sur des solutions et laissons nos contribuables en paix.

Le PLR vous enjoint à voter en faveur des conclusions de ce préavis. Merci de votre attention.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collèges,*

En fait, RIE III, PF17, RFFA, pour moi ce sont des copier-coller. Les acteurs de la RIE III cantonale n'ont jamais pu me convaincre. Pourquoi? Parce que le mois dernier, l'Union Syndicale Suisse, lors de son Assemblée générale des délégués, a voté par 48 oui et 46 non pour la RFFA. Comme le vote était très serré, les délégués ont demandé une liberté de vote et la grande majorité des délégués de l'Union Syndicale Suisse a voté pour cette liberté de vote. C'est pour cela que je ne suis pas convaincu.

Il nous est dit qu'il faut renforcer l'AVS. Si nous souhaitons la renforcer, rien que l'égalité des salaires hommes/femmes, qui est de presque 20% de différence, représentant CHF 800'000'000.- par année, pourrait y contribuer. Merci pour votre attention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

Il y a quelque temps de cela, une Conseillère communale distribuait des pétales de rose et des épines au fil de ses interventions, moi je vous décerne le bouquet!

Après tant d'années à avoir plaidé chaque fois pour une stabilité dans le taux d'imposition, il est plaisant d'entendre la Municipalité se ranger à nos arguments et s'épargner un drame annuel qui est d'autant plus inutile, vu que ce taux n'a pas bougé depuis la dernière augmentation des impôts communaux en 2011.

Donc, l'UDC soutiendra évidemment cette stabilité. Merci.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Comme nous l'avons annoncé dans notre introduction, le groupe Fourmi rouge ne se satisfait pas des arguments présentés par la Municipalité, qui vient d'être félicitée par la Droite évidemment. Loin s'en faut.

Si pendant des années, la présentation annuelle de l'arrêté d'imposition au Conseil communal n'a pas posé de problème selon la Municipalité, c'est le rapport de la COFIN qui le dit, pourquoi, alors que notre Commune entre dans la période la plus incertaine des 20 dernières années notamment à cause de la RIE III vaudoise, le sort de la RFFA, l'éventuelle bascule de l'AVASAD (la nouvelle péréquation) et les dividendes exceptionnels du SIE, figer la situation d'imposition pour les trois prochaines années?

Il nous paraît pour le moins téméraire de ne pas rester à l'élémentaire prudence que la Municipalité a adopté ces dernières années avec raison. D'ailleurs, le groupe Fourmi rouge note que cette prudence n'a pas rebuté ni empêché l'installation à Renens de nouvelles entreprises. Nous apprenions le mois dernier que l'une des deux entreprises à plus forte valeur ajoutée s'est installée à Renens en début d'été, la seconde étant déjà dans notre Ville. Cela alors même que l'arrêté d'imposition n'était ni connu ni voté.

Pour toutes ces raisons, le groupe Fourmi rouge dépose l'amendement suivant:

Amendement:

"DECIDE de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour ~~les~~ l'années 2019, 2020 et 2021.

ADOpte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour ~~les~~ l'années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Les Verts de Renens sont en accord avec les conclusions de ce préavis et non avec l'amendement déposé par le groupe Fourmi rouge. Nous pensons que trois ans de stabilité est bon pour notre Commune. M. Nicolas Servageon est en train de ramener le plus d'entreprises possible et nous devons montrer un signal fort. Nous savons que la RIE III va couper, effectivement, nos revenus, nous en sommes conscients. Aujourd'hui ce n'est plus une incertitude, c'est une certitude.

Construisons l'avenir avec, essayons de ramener de nouvelles entreprises, de créer de l'emploi dans notre Commune, de forcer les entreprises à investir encore plus, de manière à ce que le système économique et micro-économique de notre Ville continue à survivre.

C'est pour cela que nous pensons que l'amendement n'est pas utile, d'ailleurs cela coûtera de l'argent à la Commune, pour réunir une nouvelle fois la Commission des finances.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Le groupe socialiste se joint aux groupes les Verts, UDC et PLR afin de dire que nous soutenons cet arrêté d'imposition.

La RIE III a, à nouveau, beaucoup été critiquée ce soir, toutefois elle a été acceptée par 79,95% des renanais et un peu plus de 87% des vaudois. La RIE III a un volet social dont il n'a pas été fait mention ce soir: l'introduction d'un subside spécifique versé aux ménages afin de limiter la charge financière du paiement des primes LAMal et une augmentation des allocations familiales. Nous aurons également, grâce peut-être à l'AVASAD, 2,5 points d'impôts qui seront d'ici quelques années à rediscuter. Pourquoi ne pas montrer un signe fort

en disant, oui nous bloquons pour trois ans? Je crois que notre Municipalité aura le courage pour revenir vers nous si la situation n'était pas bonne en disant: Mesdames, Messieurs, nous nous sommes trompés, nous vous proposons un arrêté d'imposition à nouveau l'année prochaine ou dans deux ans.

Nous ne prenons aucun risque. La loi l'autorise à le faire, rien n'est figé. Simplement, nous montrons un signe fort à la population, à nos contribuables.

Pour cela, au nom du Parti socialiste, je vous demande d'accepter la proposition de la Municipalité, telle que proposée et de refuser l'amendement du groupe Fourmi rouge.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Tout d'abord, je souhaite relever la qualité du rapport de M. Vincent Keller qui est le parfait reflet des débats que nous avons eus lors de la séance de la Commission chargée d'étudier ce préavis, tout y est.

Dire qu'effectivement, la Municipalité, unanime, vient vers vous avec le préavis tel que présenté. Pourquoi une durée de trois ans? Parce qu'il y a un certain nombre d'inconnus, une absence de visibilité. L'absence de visibilité concerne principalement la RIE III, quant à la RFFA nous ne savons pas encore ce qu'il va être décidé. L'autre source d'inconnue est relative aux négociations en cours avec le Canton autour de l'AVASAD. En effet, depuis de nombreuses années, la Commune de Renens s'est associée à d'autres collectivités pour dire qu'il n'était pas juste que cette facture soit calculée en fonction du nombre d'habitants et non en fonction du point d'impôts communal. Il semble que le Canton nous ait entendus et qu'il envisage dans une perspective d'une année, voire deux, l'an 2020 ayant été évoqué, de reprendre la facture AVASAD à son compte contre une possible bascule de point d'impôts. Pour nous, cela serait une opération positive puisque cette facture AVASAD budgétée pour 2019 à CHF 2'053'300.- pourrait ne se monter ensuite "qu'à" CHF 700'000.-, soit une différence d'environ CHF 1'300'000.- en notre faveur.

Troisième élément sur lequel nous travaillons également, et je pense qu'il est bon de le répéter, c'est la péréquation. Nous sommes intimement convaincus que, bien que nous ayons une population avec des ressources rares, il n'est pas équitable que des communes telles que la nôtre, augmentent ses impôts face à des charges qui sont identiques à celles de communes dont le coefficient d'impôt est notablement plus bas. Grâce au travail que nous poursuivons depuis longtemps, et à la RIE III, nous avons déjà obtenu certains résultats puisque la péréquation intercommunale, qui était dans le passé plafonnée à 4 points d'impôts, hormis les couches transports, a passé à un déplafonnement du double, soit à 8 points d'impôts. Cela veut dire que nous sommes, au travers de la péréquation, bénéficiaire. Cette péréquation, il me paraît aussi opportun, avant d'augmenter nos impôts, que nous allions défendre dans ce Canton, auprès des communes qui ont des ressources plus élevées que les nôtres, d'une saine péréquation et d'une saine redistribution des richesses. Pourquoi devrions-nous encore à Renens augmenter nos impôts alors que dans le même Canton des collectivités paient des impôts bien plus bas que les nôtres? Nous entendons défendre le point de vue d'une solidarité fiscale au plan communal dans ce Canton. Et avant d'augmenter nos impôts, nous souhaitons abattre toutes nos cartes.

Nous aimerions aussi dire que la population, depuis de nombreuses années, fait des efforts en termes de fiscalité, et qu'elle nous a toujours suivie en acceptant un coefficient d'impôt

élevé, parce qu'elle voit ce que nous en faisons. Pour cela, je me sens redevable, vis-à-vis de cette population, et avant de demander toute hausse d'impôts, nous travaillerons pour obtenir une équité cantonale, une équité soit avec le Canton, soit avec les communes. Je crois que si vous suivez attentivement les comptes de ces dernières années vous vous rendrez compte que nous avons bien avancé dans ce champ. Donc, l'autre élément aussi était de voir sur quelles charges nous pouvons agir afin d'avoir un budget qui soit le plus équilibré possible, le plus efficient.

Nous n'avons jamais dit que nous allions couper des prestations. Là, je me porte en faux face à cela. Ce que je dis c'est que depuis 10 ans nous augmentons les prestations à un rythme que nous voulons constant, sans à-coup, sans reculs. Prenez la politique familiale par exemple et vous verrez que nous avons augmenté année après année les places en crèche-garderie. Certes, insuffisamment, mais la pente est donnée, la tendance est précise. Le but n'est pas de couper des prestations, mais bien de phaser de nouvelles prestations que nous pourrions assumer dans notre budget.

Et, si à l'issue de ces démarches, nous n'arrivons pas à obtenir que l'AVASAD soit transférée vers le Canton, si la RFFA n'était pas pleinement implantée avec un retour de la Confédération et si la péréquation n'était pas aussi efficiente que nous le souhaiterions, alors nous pourrions vous dire qu'il y a un certain nombre de points d'impôts à augmenter. Nous pourrions vous dire quel serait le nombre de points d'impôts à augmenter et nous pourrions aller devant vous, puis devant la population, afin d'expliquer en toute sérénité, que le travail n'a pas suffi et qu'il nous faut des ressources supplémentaires. Là, je vous assure que nous aurons une plus grande capacité d'écoute de la population à laquelle nous pourrions démontrer que nous avons mis en œuvre tous les moyens pour nous doter de ressources nécessaires pour le développement et le vivre-ensemble de la Ville mais que cela n'a pas suffi.

Je me suis renseigné auprès de plusieurs experts; RIE III, AVASAD, RFFA, nous n'aurons clairement aucune visibilité avant l'année 2021, raison pour laquelle nous vous proposons un arrêté d'imposition sur trois ans. Et comme l'a relevé M. Eugène Roscigno si les choses allaient plus vite et que nous devons revoir la situation, nous reviendrons devant vous avec une proposition de modification de cet arrêté d'imposition. Ceci est dans les compétences de la Municipalité que de vous apporter d'une manière anticipée une nouvelle proposition en regard d'un contexte qui aurait évolué différemment de ce que nous envisageons aujourd'hui. Raison pour laquelle la Municipalité, in corpore, vous propose de la suivre sur une proposition de trois ans.

Je vous remercie pour votre écoute.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Une précision au préalable, le groupe Fourmi rouge s'oppose, et c'est ce que mes collègues ont dit tout-à-l'heure, à toute hausse d'impôts pour financer les prestations actuelles.

Il est exclu pour nous de dire aux Renanaises et Renanais, vous payerez plus demain pour les prestations d'aujourd'hui. Pour juste maintenir les prestations actuelles.

Vous avez insinué l'inverse, M. le Syndic, et je souhaitais préciser ce point fondamental. Ensuite, vous nous avez fait un joli et long discours dans lequel nous avons un peu entendu tout ce que nous voulions pour faire plaisir autant à la Gauche qu'à la Droite. J'aimerais quand même vous rappeler ce que vous avez écrit en page 10 du préavis par lequel vous demandez à bloquer toute augmentation du taux d'imposition pour trois ans: "Législature 2021-2025 – Arbitrage politique entre augmentation d'impôts et/ou diminution des prestations", c'est une citation verbatim, je n'ai rajouté aucun mot. Je répète "Arbitrage politique entre augmentation d'impôts et/ou diminution des prestations". Cela est le programme que vous nous proposez ce soir Monsieur, et cela nous le refusons.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous prie de m'excuser, car je n'ai pas entendu votre première remarque. Quant à la suivante, effectivement dans le préavis il est mis pour la législature 2021-2025, eu égard au plan des investissements, que nous aurons à nouveau des arbitrages à faire entre une augmentation des impôts et/ou un phasage des prestations. Vous avez raison.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote l'amendement proposé par la Commission ad'hoc tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil *"Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond."*

Amendement:

"DECIDE de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOpte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté par la Municipalité.

- L'amendement est refusé à la majorité (16 voix "pour" et 4 abstentions).

M. le Président prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 35-2018 de la Municipalité du 27 août 2018,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOpte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté par la Municipalité.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 35-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis intercommunal N° 29-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy

Présidence: PLR

- Préavis N° 36-2018 – Renouvellement du bus scolaire

Présidence: Les Verts

- Préavis N° 37-2018 – Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"

Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- Le préavis intercommunal N° 29-2018 sera présidé par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR,
- Le préavis N° 36-2018 sera présidé par Mme Nathalie Jaccard du groupe Les Verts,
- Le préavis N° 37-2018 sera présidé par M. Eric Aeschlimann du groupe PLR.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Développement du postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile".

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 2 octobre 2018 et qu'il a été déclaré "recevable".

La pollution lumineuse désigne la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Les êtres humains peuvent être dérangés

par le rayonnement de l'éclairage public. De manière générale, la lumière artificielle est nocive pour de nombreuses espèces d'animaux, en particulier celles qui sont actives pendant la nuit. Les insectes sont attirés par la lumière et perdent leur sens de l'orientation. Les lucioles, par exemple, ont du mal à trouver leurs partenaires, car la pollution lumineuse rend leur propre lumière difficilement visible. A noter également qu'un halo lumineux se forme dans le ciel, notamment par temps de brouillard, et perturbe les oiseaux migrateurs qui dévient leurs trajectoires. Les sources de lumière artificielle dans l'environnement sont, en particulier, l'éclairage :

- ✓ public (p. ex. des rues, chemins, places, arrêts de transports publics),
- ✓ des installations de sport et de loisir,
- ✓ des bâtiments (p. ex. magasins, écoles, bâtiments administratifs, monuments),
- ✓ publicitaire (p. ex. publicités lumineuses, vitrines d'avis officiels, enseignes),
- ✓ des sites naturels (p. ex. parcs, arbres).

Des luminaires inefficaces, mal conçus ou archaïques engendrent une consommation inutile et du gaspillage d'énergie tandis qu'un éclairage bien conçu, approprié et efficace permet d'éviter les émissions lumineuses superflues, d'économiser de l'énergie et de réduire les coûts. Les possibilités d'optimisation suivantes sont recommandées, notamment par l'Office fédéral de l'environnement.

www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/recommandations-pour-la-prevention-des-emissions-lumineuses.html

Gestion dans le temps:

L'éclairage public peut être réduit ou totalement éteint aux heures de faible utilisation (par ex. entre minuit et 06h00). Des systèmes dotés de détecteurs de mouvements allument la lumière uniquement en cas de besoin. Intensité et clarté : les normes en vigueur aident à concevoir l'éclairage de manière appropriée. Il convient d'éviter les surdimensionnements.

Spectre lumineux et couleur de la lumière:

Le concept d'éclairage de la Commune doit également déterminer la température de couleur à utiliser ou assainir les luminaires à vapeur.

Choix et positionnement des luminaires:

Les luminaires doivent respecter les critères techniques (efficacité lumineuse, couleur de la lumière, diffusion de la lumière, pas de diffusion au-dessus de l'horizon) et être positionnés de sorte que la lumière tombe uniformément sur la rue, sans éclairer les jardins privés et les façades.

Orientation de l'éclairage:

Les luminaires doivent être orientés de manière à éclairer uniquement les surfaces souhaitées. Il convient d'éviter les luminaires à émission vers le haut (p. ex. les spots au sol).

Par ce texte, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de faire un état des lieux, de prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune et de présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme (par ex. "plan lumières").

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je suis étonnée qu'il ne soit pas fait mention dans ce postulat de la notion de sécurité. Il est important en hiver que nous ayons de la lumière et, à mon avis, nous ne pouvons pas, même à minuit, enlever toutes les lumières de la Ville. Je suis surprise que ce postulat passe rapidement sur ce point de la sécurité. Merci.

○ **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Vous avez raison Mme Rosana Joliat, il n'est pas acceptable que les rues entre minuit et 6 heures du matin ne soient pas éclairées et dans l'obscurité totale.

Je laisse à la Municipalité le choix de proposer quelque chose, une utilisation à faible pourcentage, 40% au lieu d'un 100%.

○ **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité accepte de recevoir ce postulat. Cela nous permettra de faire un rapport sur ce qu'il se fait déjà, notamment suite au crédit-cadre qui avait été transmis en 2015 relatif au remplacement des lampes à vapeur de mercure et pour expliquer aussi les intentions futures. Le débat sur la sécurité l'est aussi et il est possible, néanmoins, tout en assurant la sécurité, d'économiser de l'énergie. Il sera dès lors très intéressant de présenter les visions de la Municipalité dans ce domaine.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

C'EST À LA MAJORITE (3 VOIX CONTRE ET TROIS ABSTENTIONS) QUE CE POSTULAT EST PRIS EN CONSIDERATION ET TRANSMIT À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

● **M. Laurent Voisard, PSR**

Développement du postulat Laurent Voisard et consort intitulé "Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance... Pour un inventaire des pistes et bandes cyclables de Renens, avec identification des carences et propositions de parcours de circulation auxiliaires, pour des trajets sécurisés et plus fluides".

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 2 octobre 2018 et qu'il a été déclaré "recevable".

Développement:

Sondés tout récemment sur les voies cyclables, les Renanais ont accepté à 88% l'Arrêté fédéral sur les voies cyclables. C'est dire si nous sommes nombreux à être concernés par la mobilité à vélo!

Mais à ce sujet, la commune de Renens participe-t-elle à un groupe de travail avec le Canton, l'ATE et Pro Vélo? Et si non, quelle est l'instance communale qui travaille sur ce sujet et sous quelle forme le fait-elle?

C'est que les exemples de circulation dangereuse et/ou pénible à vélo ne manquent pas à Renens:

- *la rue de Lausanne, dans le sens de circulation Est-Ouest, sur laquelle il manque cruellement une piste ou bande cyclable pour assurer la sécurité des cyclistes,*
- *le passage sous-voie de la rue du Simplon, très dangereux, car sombre et étroit,*
- *le chemin de l'Usine à gaz...*

et les cyclistes parmi nous pourraient nous en citer bien d'autres encore.

Or, des aménagements pourraient être réalisés en divers endroits qui faciliteraient bien le transit des cyclistes, par exemple:

- *L'aménagement de jonctions cyclables sur des portions de trottoirs où cela est possible (ex. chemin des Baumettes vers le chemin des Biondes).*
- *Certaines routes à sens unique pourraient se prêter à une circulation cycliste à contre-sens (exemple rue de la Paix).*

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de lancer une étude et de présenter un rapport sur les travaux de marquage possibles de tous les tronçons communaux où celui-ci manque.

Et bien sûr, de veiller à ce que les pistes cyclables existantes restent «propres», bien entretenues et, quand c'est possible, éloignées des grilles d'égout, pour inciter les cyclistes à les emprunter plutôt qu'à dévier sur la route prévue pour les voitures et autres véhicules lourds.

Enfin, une brochure recensant les différents parcours cyclistes à travers la commune pourrait être publiée et diffusée auprès de la population.

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Suggestion: que la Municipalité invite les Conseillers communaux cyclistes à participer à la réflexion.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

C'EST À LA MAJORITE (SIX ABSTENTIONS) QUE CE POSTULAT EST PRIS EN CONSIDERATION ET TRANSMIT À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**
Interpellation intitulée "La mobilité cycliste à Renens"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

En décembre 2017, lors du postulat Richard Neal, un diaporama de 42 photos avait été constitué signalant un certain nombre de points noirs et suggestions d'améliorations notamment pour les cyclistes. De plus, avec la votation du 23 septembre, les vélos vont prendre une part plus importante dans la circulation routière et nous devons les considérer comme des acteurs principaux de la circulation. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de couacs dans la circulation pour les vélos :

- ✓ *Rue du 14-Avril: la présence de deux plots sur la voie cyclable oblige les cyclistes à s'écarter sur la voie des voitures.*
- ✓ *Bas de l'avenue du Léman: les barrières du chantier actuel sont posées sur la piste cyclable, elles pourraient être décalées sans problème.*
- ✓ *Av. du Léman à la hauteur de la Piscine, les cyclistes qui montent doivent faire un gymkhana en coupant à angle droit le trottoir et le passage piéton pour rejoindre l'avenue du Censuy ou continuer l'avenue du Léman vers le Collège du même nom.*
- ✓ *Enfin l'étroitesse du passage sous voie de l'avenue du Léman: Les jeunes piétons sur le chemin des écoles du Censuy, du Léman et du Gymnase sont nombreux aux heures de rentrées et sorties des classes. Nous craignons les bousculades et débordements sur la voie cyclable d'ailleurs bien étroite.*

Il reste encore d'autres endroits où la situation pourrait être améliorée, vous pouvez vous référer aux études menées par l'ATE sur la situation de la circulation cycliste dans l'Ouest lausannois.

Est-ce que la Municipalité est prête, en parallèle avec le postulat Laurent Voisard et consort, de traiter ces différents points noirs?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Oui, bien sûr, nous sommes prêts à entendre ces observations et à y répondre par écrit. C'est vrai que nous avons eu un petit échange, car ces points avaient été soulevés lors de la commission qui avait traité du postulat Richard Neal. Or, finalement, le rapport de commission ne les a pas recensés en tant que tel, donc cela est très bien si vous nous les transmettez maintenant officiellement et nous pourrons y répondre, comme nous allons bientôt répondre au postulat Richard Neal et au postulat Laurent Voisard et consort à la suite.

○ **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je me joins à Mme Anne Cherbuin et M. Laurent Voisard d'être en attente d'une réponse à mon postulat.

Personnellement, je n'ai pas d'urgence à recevoir une réponse. Si la Municipalité souhaite donner une réponse commune aux trois droits d'initiative, vu que c'est un ensemble concernant le cyclisme et la Ville, je ne me stresse pas d'avoir une réponse personnalisée à ma partie de la question et je me réjouirais d'attendre le tout.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Je vous remercie de cette proposition, nous sommes toutefois en train de rédiger une réponse et peut-être qu'elle viendra quand même plus vite. De plus, vous l'aurez peut-être remarqué par vous-même, certains points que vous aviez cités ont déjà été corrigés. En effet, nous n'avons pas attendu d'obtenir votre aval pour corriger ce qui nous a été transmis. Le travail est en cours et très probablement que nous répondrons à votre postulat avant de répondre à celui de M. Laurent Voisard & consort qui demande des éléments d'étude supplémentaires.

● **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Interpellation relative aux nouvelles normes dans le secteur parascolaire

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Hier en lisant un quotidien romand, j'ai été interpellé par un article que je vais vous lire:

""Grève annoncée dans le secteur parascolaire.

Le personnel de l'accueil de l'enfant s'est prononcé pour une journée de grève et d'actions le 13 novembre prochain lors de son assemblée générale. Il dénonce l'assouplissement de l'encadrement du secteur parascolaire et exige la non-entrée en vigueur du nouveau cadre de référence.

"L'augmentation du nombre d'enfants par groupe couplée à la baisse du niveau de formation du personnel met en danger la sécurité des enfants et des personnes qui les encadrent", indiquent les professionnels dans leur résolution.

L'élaboration des normes d'encadrement est passée des mains du canton à celles des communes, qui prévoient l'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence en janvier.

Une pétition avait recueilli plus de 12'000 signatures en deux mois, dénonçant les risques de détérioration de l'accueil.""

Ce sujet a déjà été abordé dans notre Assemblée.

Or, face à l'évolution qui nous attend, j'aimerais que notre Conseil et donc nos citoyens, soient informés sur les nouvelles normes d'encadrement dans le secteur parascolaire, établies

au niveau cantonal. Notre Municipalité va-t-elle appliquer ces nouvelles dispositions? Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre question. C'est vrai que nous avons déjà parlé ici de ce cadre de l'Etablissement Intercommunal d'Accueil Parascolaire (EIAP) qui est cet organisme qui figure dans la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE) et qui a dû établir des normes pour l'accueil parascolaire. Ces normes, nettement inférieures à ce qui était proposé dans la LAJE auparavant, ont été soumises à consultation pendant le mois de mai, consultation à laquelle ont participé les professionnel.le.s du Canton et certaines communes. Comme vous le savez, la Commune de Renens a participé à cette consultation et s'est prononcée en faveur du maintien des normes actuelles, estimant que pour pouvoir faire son travail correctement, les professionnel.le.s de l'accueil parascolaire doivent disposer de bonnes conditions (taux d'encadrement adaptés à l'âge des enfants).

L'EIAP a pris acte des conclusions de cette consultation cantonale réalisée auprès des communes différentes, confrontées à des réalités différentes. Le résultat de cette consultation a été d'adapter certaines normes suite aux revendications des professionnel.le.s, notamment des temps de préparation "hors enfants", notamment sur les espaces de repos, les espaces réservés à des entretiens. Par contre, les taux d'encadrement des enfants principalement n'ont pas été revus.

Voilà, le résultat aujourd'hui est que les normes de l'EIAP sont des normes minimales que les communes peuvent appliquer ou non. A Renens, la posture de la Municipalité est de donner aux professionnel.le.s la possibilité de faire leur travail correctement avec les enfants qui sont accueillis dans l'accueil parascolaire.

Que se passera-t-il à l'avenir? Nous le verrons bien mais nous espérons vraiment pouvoir continuer de maintenir de bonnes conditions de travail pour nos professionnel.le.s, pour nos enfants et pour les familles qui sont à Renens.

C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je viens déposer le titre d'un postulat qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal: "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens".

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'aimerais ce soir déposé un postulat intitulé: "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers".

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Question au sujet des Cleaning Days

Monsieur le Président,

Dans le contexte du préavis N° 30-2018 – Adjonction d'un article 87^{bis} au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie, j'ai lu un court encart sur le site Web de Renens mentionnant qu'une sensibilisation au littering des mégots de cigarettes avait été mise sur pied le 14 septembre 2018 sur la Place du Marché, les Verts aimeraient connaître le bilan de cette journée et demandent s'il est prévu, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 87^{bis} du Règlement susmentionné, d'entreprendre d'autres actions?

Nous pensons aux écoles, centres de loisirs, manifestations publiques. Par exemple, la Commune envisage-t-elle de mettre sur pied un cleaning day? Un plogging? (course de ramassage de déchets).

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Merci Mme Anne Cherbuin pour vos questions.

Le bilan du Cleaning day de cette année n'a pas encore été fait, je viendrai volontiers lors de la prochaine séance du Conseil communal pour vous en informer.

S'agissant des mesures à venir, nous verrons ce que nous allons proposer, mais effectivement, c'est déjà en cours de réflexion.

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Question relative à une voiture parkée sur le parking du Censuy

Bonsoir,

J'ai remarqué depuis 8 ou 9 mois la présence d'une voiture sur le parking du Censuy, sans plaque, avec une fenêtre cassée et je me demande ce que fait la Police avec ce véhicule. Pourquoi est-il toujours là? Est-ce que cela est un signal pour les habitants de Renens qu'il

suffise, pour obtenir un parking gratuit, d'enlever ses plaques et la Police nous laisse tranquille. Je précise que cette voiture est munie d'un bandeau sur lequel est écrit "police".

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Effectivement, je suis au courant de cette voiture parquée au Censuy. Ce n'est pas aussi simple que cela, ce sont des procédures qui sont difficiles. Vous imaginez bien que nous souhaiterions mettre cette voiture à la fourrière, mais qui va payer et quoi? Est-ce aux frais de la Police, de la Commune? Cela crée passablement de problèmes.

Nous devons également nous conformer à l'article 26a de la Loi sur la circulation routière. Ce n'est pas comme les vélos abandonnés, c'est beaucoup plus compliqué que cela.

Toutefois, pas plus tard que ce matin, j'en ai parlé avec mon répondant communal et nous allons devoir trouver une solution pour faire évacuer ce véhicule, mais comprenez bien que nous ne pouvons pas le mettre tout simplement en fourrière et que cela retombe sur la Commune.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Qui paie? Pour moi c'est simple... qui encaisse l'argent? C'est la POL qui encaisse l'argent des amendes, qui encaisse l'argent des parkings, par conséquent qui encaisse paye. Donc pour moi c'est très simple c'est à la POL de payer.

● **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Les commissaires chargés d'étudier le préavis intercommunal N° 29-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy sont priés de se réunir à la fin de la séance du Conseil communal. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et lève la séance en remerciant les membres du Conseil communal de leur présence.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 15 novembre 2018 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h43

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet